

VIENT DE PARAITRE  
CONTINUATION  
DE  
**L'Histoire de l'Eglise**  
DE  
M. L'ABBÉ DARRAS  
PAR  
MGR J. FÈVRE  
Tomes 41 et 42 Pontificat de Pie IX, 43 et 44èmes Tables.  
4 vols. in-80..... Prix : \$6.00  
Ces 4 volumes terminent l'ouvrage.

— LE —  
**DON DIVIN DE L'EUCARISTIE**  
AU TABERNACLE  
A L'AUTEL, A LA TABLE SAINTE  
PAR  
M. l'abbé BIDON  
MISSIONNAIRE  
1 vol. in-18..... Prix : 45 cts

NOUVEAUTÉS  
**LA FILLEULE**  
DU  
**BARON des ADRETS**  
PAR  
Alex. de LAMOTHE  
1 vol. in-12..... Prix : 75 cts

LES GRANDS SOUCIS  
DU  
**DOCTEUR SIDOINE**  
PAR  
Alex. de LAMOTHE  
1 vol. in-12..... Prix : 75 cts

— DE —  
**L'ATLANTIQUE au PACIFIQUE**  
A TRAVERS  
**LE CANADA ET LE NORD DES ETATS-UNIS**  
PAR  
Le baron Etienne HULOT  
1 vol. in-12..... Prix : \$1.00

INVENTAIRE  
DE  
**MA CHAMBRE**  
PAR  
Mlle Marie O'KENNEDY  
1 vol. in-80..... Prix : 75 cts  
NOUVELLE HISTOIRE  
DE LA  
**LITTERATURE FRANÇAISE**  
PENDANT LA RESTAURATION  
PAR  
Victor Jeanroy FÉLIX  
1 fort vol. in-80..... Prix : \$1.25

— LES —  
**DELICES EUCARISTIQUES**  
— OU —  
**L'union de l'âme avec Dieu**  
— DANS LA —  
**SAINTE COMMUNION**  
PAR  
Le R. P. MOREL  
DE L'ORDRE DE SAINT BENOIT  
1 fort vol. in-18..... Prix : 50 cts

UN QUART D'HEURE  
— DE —  
**MEDITATIONS**  
— OU —  
**PETITS SUJETS DE MEDITATION**  
POUR CHAQUE JOUR DE L'ANNÉE  
destinés à faciliter la préparation à l'exercice de l'oraison mentale  
Par Mgr RICARD  
1 vol. in-18..... Prix : 40 cts

**FLEURS EUCARISTIQUES**  
OFFERTES AUX  
**PREMIERES COMMUNIANTES**  
PAR  
Le chanoine J. M. A.  
1 vol. in-18..... Prix : 20 cts

**MEDITATIONS**  
SUR  
**L'EUCARISTIE**  
PAR  
Mgr de la BOUILLERIE  
1 vol. in-18..... Prix : 38 cts

FEUILLETON DU PROPAGATEUR  
**LE DOGME**  
DE  
**L'INFAILLIBILITE**  
Par MGR DE SÉGUR  
1 vol in-18..... Prix : 30 cts

**DEUXIÈME PARTIE**  
SI LA PROCLAMATION DE L'INFAILLIBILITÉ  
DU PAPE VIOLE LE CONCORDAT.  
(Suite)  
Il ne faut donc pas confondre le Concordat, qui est un traité fort légitime, avec les *articles organiques*, qui ne sont qu'un caprice césarien et non des lois.  
Quant au dogme de l'infaillibilité pontificale, il est, répétons-le, tout à fait en dehors de la question, ainsi que l'a déclaré, du reste, le cardinal Antonelli au gouvernement français. — "Les rapports de l'Eglise et de l'Etat sur les objets mixtes ayant été réglés par le Concordat, écrivait-il en mars 1870, les décisions que le Concile du Vatican viendrait à prendre en ces sortes de matières n'altéreraient point les stipulations spéciales conclues par le Saint Siège, tant avec la France qu'avec d'autres gouvernements, toutes les fois que, de leur côté, ceux-ci ne mettront point d'obstacles à l'entière observation des conventions stipulées."

"Cependant, dira-t-on peut-être en France (comme on a osé le dire récemment en Autriche), cependant ce n'est pas avec un Pape infaillible que le gouvernement français a traité; des deux parties contractantes, l'une a changé, s'est élevée, n'est plus la même: donc, le Concordat est annulé de fait et de droit." — Ce ridicule raisonnement n'a pour ainsi dire pas besoin d'être réfuté. Le décret du 18 juillet n'a rien donné au Pape qu'il n'eût déjà. Par cela seul qu'il était Pape, Pie VII était aussi infaillible que Pie IX; et le fameux décret n'a eu, comme nous l'avons dit, d'autre effet que de déclarer article de foi révélée ce qu'en 1801, comme dans tous les siècles catholiques, le Saint-Siège et la Tradition enseignaient et pratiquaient touchant l'autorité du Souverain-Pontife.  
Le lecteur me pardonnera d'avoir insisté sur cette ridicule objection; mais les susceptibilités gouvernementales ont été et seront peut-être encore si habilement exploitées par les adversaires de l'autorité pontificale, qu'il m'a semblé très utile de donner quelques détails précis sur le Concordat et les articles organiques.

XI  
SI L'EGLISE NE VA PAS, QUELQUE BEAU JOUR,  
ÉTENDRE A CHAQUE EVÊQUE, A CHAQUE  
CURÉ, L'INFAILLIBILITÉ QU'ELLE  
VIENT DE DÉCERNER AU PAPE.

C'est ce que demandait récemment l'un des illustres penseurs du journalisme parisien, qui avait, paraît-il, gravement, mûrement, scientifiquement approfondi la question.  
Non, ô grand homme, l'Eglise ne déclarera pas infaillible chaque Evêque, ni chaque curé. Si elle a défini l'infaillibilité du Pape, c'est que l'Ecriture et la Tradition enseignaient cette doctrine. Or, ni l'Ecriture, ni la Tradition n'ont jamais dit que chaque Evêque, que chaque curé fût infaillible.

Et cependant ils le sont bien, en un sens; et chaque catholique l'est aussi. Oui, la soumission de la foi nous fait tous participer, dans une mesure, au bienfait divin de l'infaillibilité accordée par Notre-Seigneur au Chef de son Eglise. Par cette soumission, chaque Evêque, chaque prêtre, chaque fidèle se trouve établi et comme fixé dans la pleine lumière de la vérité qu'il reçoit du Pape infaillible.

Les Evêques, comme nous l'avons vu, n'en sont pas moins juges de foi en première instance et docteurs secondaires, unis au Juge suprême et au Docteur universel; mais cette fonction sacrée dont ils sont revêtus en même temps que de la juridiction, ils l'exercent d'autant plus lumineusement, j'oserais presque dire, d'autant plus infailliblement, qu'ils sont plus unis d'esprit et de cœur à tous les enseignements, à toutes les directions de la Chaire Apostolique.

Quant aux curés et aux simples fidèles, leur soumission au Saint-Siège les fait jouir pleinement de l'infaillibilité passive, ainsi que nous l'avons vu. Le jour où paraîtra le décret de nos libéraux du journalisme la promulgation officielle de l'innocence des principes révolutionnaires de 89. La consolation surabondera là où aura abondé la peine.

XII  
SI LA DOCTRINE DE L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE  
EST L'ŒUVRE DES JÉSUITES ET D'UNE ÉCOLE  
DE MENSONGES, DE FOURBERIES, ETC.

C'est ce qu'a osé écrire un malheureux prêtre, qui, j'aime à le croire, ne calculait pas la portée de ses blasphèmes.  
La doctrine de l'infaillibilité, proclamée par le Concile œcuménique du Vatican, est l'œuvre de l'Esprit-Saint, comme toutes les doctrines que définissent et que promulguent les Conciles. Elle est l'œuvre non des hommes, mais de Dieu; elle est l'antique vérité, révélée par le Christ, prêchée et conservée à travers tous les siècles, enseignée clairement par les Conciles généraux, par les Souverains-Pontifes, par la Tradition tout entière; la vérité pratique dont a vécu l'Eglise depuis dix-neuf siècles, sur laquelle elle repose comme sur sa base immuable.  
Cette assertion est donc historique-

ment et matériellement fausse; c'est un mensonge, une calomnie gratuite, qui dénote une incroyable ignorance de l'histoire ecclésiastique. Elle dénote, en outre, une ignorance, non moins incroyable chez un prêtre, des éléments de la théologie. La théologie, ou plutôt le catéchisme, nous apprend en effet que jamais l'erreur ni la séduction ne peuvent prévaloir contre l'Eglise. Donc, elles n'ont jamais prévalu.

Or, je le demande, n'auraient-elles pas prévalu, prévalu évidemment, prévalu pendant des siècles, si l'assertion des adversaires du Saint-Siège était fondée?

Qu'on ne l'oublie pas: d'après les anciens gallicans, il était "au moins" de foi que "le Saint-Siège est indéfectible sans la foi;" (le Saint-Siège, c'est-à-dire, selon cette école, la Papauté considérée comme personne morale); et Bossuet, et après lui les théologiens gallicans sérieux, déclarait que si un Pape pouvait faillir dans son enseignement, cette défaillance ne pourrait-être que passagère; que la vérité reprendrait promptement le dessus, et que la foi de l'Eglise n'aurait rien à risquer de cette défaillance momentanée. D'après les promesses de l'Ecriture et les monuments de la Tradition catholique, il fallait donc admettre, sous peine de tomber dans "l'hérésie," au moins "l'indéfectibilité du Saint-Siège dans la foi."

Mais qui ne voit que la domination séculaire d'une école de mensonges, de fourberies, de falsifications, d'altérations systématiques de la doctrine révélée et traditionnelle, en un mot la domination de l'erreur et du mensonge détruit complètement cet article de la foi? Et si le Saint-Siège a, depuis des siècles, défailli dans la foi, l'Eglise catholique tout entière, qui l'a suivi dans la voie du mensonge, a cessé d'être la société de la vérité et de la sainteté, la véritable Eglise de Jésus-Christ, et nous voici en plein protestantisme. Luther et Calvin n'ont pas dit autre chose, pour légitimer la révolte contre l'Eglise Romaine; et l'abbé de Saint-Cyran, père du jansénisme, apprit de Dieu dans l'oraison, comme il l'a écrit lui-même, "que, depuis six siècles, il n'y avait plus d'Eglise."

Et puis, où est donc cette fameuse école de fourberies, de mensonges, de fanatisme? Il y a quinze ou vingt ans, elle se bornait, au dire des plus ardents adversaires des droits du Saint-Siège, à "une certaine presse." c'est-à-dire à un ou deux excellents journaux français, dont l'existence remonte à l'année 1840 environ. Ce n'est pas cette certaine presse, j'imagine, qui, depuis des siècles, falsifiait la doctrine. Pour falsifier, il faut exister.

On n'a dit ensuite que c'était "l'entourage du Pape, l'entourage de Pie IX (car c'est de lui qu'on parle) avec la doctrine catholique, avec le dogme de l'infaillibilité proclamé comme vérité de foi traditionnelle par un Concile œcuménique? Sous Pie IX, on croit aujourd'hui comme on croyait sous Grégoire XVI; sous Grégoire XVI on croyait comme sous ses prédécesseurs, comme sous Pie VI, Benoît XIV, Clément XI, Innocent XI, Sixte V, Innocent III, saint Grégoire le Grand, saint Léon le Grand, etc., etc. De tout temps, les Souverains-Pontifes ont affirmé hautement et tranquillement ce que vient de définir le Concile du Vatican. Est-ce que le fameux entourage aurait par hasard existé autour des Papes, depuis saint Pierre?

Oui; et c'est cet entourage qui, depuis l'origine, s'appelle le gouvernement de l'Eglise catholique, ou encore le Saint-Siège. Dire ou seulement penser que ce gouvernement peut, pour une raison ou pour une autre, dévier de la droite voie, c'est tout simplement une proposition hérétique; c'est la négation de l'infaillibilité pratique de la sainteté de l'Eglise, la négation flagrante de l'assistance perpétuelle de l'Esprit-Saint.

Et c'est cependant ce que des catholiques, des personnes pratiquantes, des prêtres, et même, hélas! quelques Evêques n'ont pas rougi de dire ou d'écrire! Pauvres Jésuites! leur nom, glorieux et vilipendé tout à la fois, a encore servi, en cette occurrence, de plastron et de point de mire. Cette nouvelle insulte les honore grandement. Elle doit redoubler l'estime et les sympathies des cœurs catholiques. L'hérésie a, en effet, son flair qui la trompe rarement; si elle